

Bureau Communautaire du 7 avril 2015

Etaient présents

Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Michel PERAT – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINEDE – Maryline DE PARSCAU – Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Régine POVEDA) – Jean-François THOUHAZE – Michel GUIGNAN – Maryse VULLIAMY – Guy PEREUIL – Francis DUTHIL – Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Nicolas MINER) – Bernard MANIER – Daniel BORDENEUVE – Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaëtan MALANGE – Francis LABEAU – Gilles LAGAÛZERE (+ Pouvoir Christine VOINOT) – Bernard MONPOUILLAN – Jacques BRO – André CORIOU – Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO - Jacky TROUVE – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

Carole VERHAEGHE – Jean-Luc ARMAND – Thierry CONSTANS – Alain PREDOUR – Jean-Max MARTIN – Régine POVEDA (Pouvoir à Jacques BILIRIT) – Marie-France BONNEAU – Nicolas MINER (Pouvoir à Philippe LABARDIN) – Christine VOINOT (Pouvoir à Gilles LAGAÛZERE) –

Pouvoirs

Régine POVEDA à Jacques BILIRIT – Nicolas MINER à Philippe LABARDIN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÛZERE

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIÈRE DE VOIRIE ANNÉE 2015

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°**2014C03** du **25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de Finances

Le Président rappelle la demande réitérée par les maires des communes membres concernant la poursuite de l'exécution des « prestations de service » aux communes pour l'année 2015.

Conformément aux statuts de Val de Garonne Agglomération et à l'intérêt communautaire de la voirie, ces prestations de service s'entendent comme des travaux de voirie exécutés à la demande des communes sur leur domaine public ou privé non transféré.

Le Président présente les tarifications en matière de prestations de service pour l'année 2015. Une augmentation des tarifs des prestations de service est proposée selon la répartition suivante à savoir 1.5 % pour les fournitures et la mise en œuvre des matériaux. Ces augmentations sont proposées afin de faire face aux variations des fournitures et matières premières (carburants, grave, émulsion, ...).

Le Président présente le catalogue des prix fixant les tarifications 2015.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

Rapporte : la décision du bureau communautaire n° DB 2014-03 3 du 11.09.2014

Décide : de poursuivre en 2015 l'exécution des prestations de services en matière de voirie auprès des communes membres de VGA,

Fixe : les tarifs des prestations de services 2015 ainsi que les coûts de mise à disposition du personnel et matériel de VGA du budget principal auprès du budget annexe M4, suivant le catalogue de prix ci-joint,

Précise : que les fournitures de matériaux de voirie payées par le budget annexe sont celles prévues dans le cadre des marchés de fournitures,
que les personnels et matériels nécessaires à l'exécution de ces prestations sont payés par le budget principal et il convient d'en faire supporter la charge par le budget annexe

Dit : que les prestations de service pourront être également exécutées pour le compte d'autres collectivités territoriales comportant des voies mitoyennes avec VGA ou d'autres concessionnaires de réseaux ayant dégradés nos voies lors de chantiers sur le territoire communautaire,

Dit : que les prestations de service pourront être également exécutées pour le compte de structures de l'état à leur demande, ou dans le cadre d'une réquisition,

Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 7 avril 2015
Le Président,

Résultat du Vote :

<i>Votant</i>	42
<i>Pour</i>	42
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication et affichage :
Le 09.04.2015

Daniel BENQUET